

# Mon Approche Prévention



En tant qu'employeur, vous avez l'obligation d'adhérer à un Service de Prévention et de Santé au Travail.

Grâce à cela, vous bénéficiez du suivi médical de vos salariés, mais aussi de conseils et d'un accompagnement en prévention des risques professionnels !

Cependant, pour que nous puissions vous proposer **l'offre de service la plus adaptée** à votre structure, nos professionnels, médecins du travail, infirmiers,

experts en prévention des risques professionnels, doivent vous connaître : **démarche de prévention en place, activité, risques...**

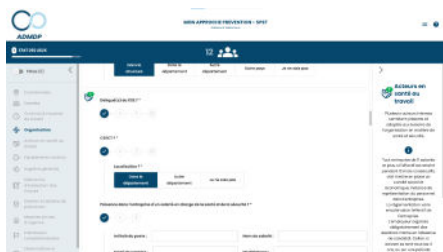
**Mais comment faire simplement ?**

En vous proposant, inclus dans votre cotisation, un outil digital et interconnecté, qui vous aidera dans votre démarche de prévention des risques professionnels : **MAP**

## Simple d'utilisation, MAP est un outil collaboratif incontournable

Un clic sur le lien d'accès à Mon Approche Prévention vous permet de réaliser votre

### Etat des lieux



### Mon Approche Prévention

- Est accessible 24h/24 sur plusieurs types de supports informatiques (PC, tablette)
- Vous guide dans vos obligations réglementaires en fonction des données saisies

Grâce à des questions facilement compréhensibles :

1. Renseignez vos données administratives et organisationnelles
2. Estimez votre gestion de la prévention grâce aux indicateurs de prévention
3. Identifiez les situations à risque pour la santé et la sécurité de vos salariés

**Accédez  
instantanément à  
des conseils  
personnalisés**

- Transmet automatiquement vos données à nos professionnels qui pourront les analyser et vous proposer un accompagnement adapté
- Génère automatiquement des conseils et des indicateurs de prévention pour évaluer la démarche de prévention en place, identifier la réglementation applicable et des pistes d'amélioration...

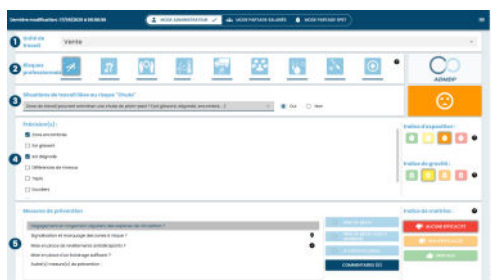
# Quels sont les autres objectifs de Mon Approche Prévention ?

- 1 Réaliser ultérieurement votre Fiche d'entreprise.**  
Lors d'une visite dans vos locaux, nous approfondissons ensemble votre diagnostic afin de vous fournir votre Fiche d'entreprise, document réglementaire obligatoire.
- 2 Vous accompagner dans la rédaction de votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,** grâce à MDU, outil interconnecté à MAP, collaboratif, simple, intuitif progressif !

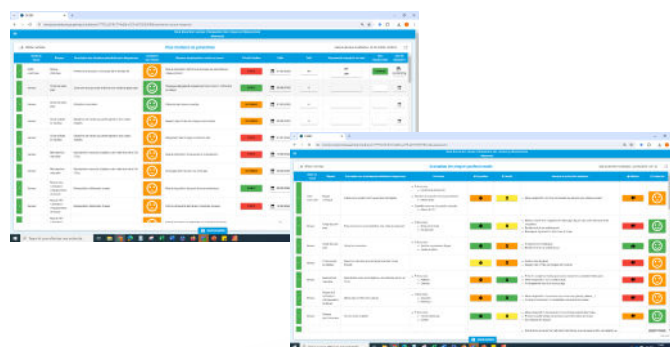
## Mon Document Unique

Le travail initié dans MAP génère automatiquement la structure de votre DUERP.

Parmi l'ensemble **des données proposées par MDU et adaptées à vos activités**, identifiez les situations de travail à risque présentes dans votre entreprise et les mesures de prévention pertinentes. Celles-ci peuvent même être pré-cochées par les données relevées lors de la réalisation de la Fiche d'entreprise !



Chaque situation évaluée est retranscrite automatiquement dans des tableaux de synthèse interactifs facilitant le remplissage de l'évaluation des risques et du plan d'actions.



*Avec MDU, fini le syndrome de la page blanche !*

## Autonome et collaboratif !

**Collaboration avec vos salariés :** Paramétrez MDU pour leur permettre de vous proposer leur vision des risques présents dans leur unité de travail

**Collaboration avec le SPST :** Nos professionnels ont accès à vos données et peuvent ainsi vous accompagner facilement, même à distance !

Mais vous restez bien 100 % autonome dans la mise à jour et l'exportation de votre DUERP, à tout moment et sous un format permettant la modification, la mise à disposition, l'affichage et l'archivage.

**Grâce à MAP et MDU, progressons ensemble dans votre démarche de prévention des risques professionnels !**